

Protestation et réparation contre la première application de la loi Taubira à Reims

Publié le 1 juillet 2013 · Abbé Ludovic Girod · 6 min de lecture



Juillet 2013 – M. l'abbé Ludovic Girod

Reims, le 20 juin 2013

Nous sommes réunis ici, sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Reims, pour protester de toutes nos forces contre le premier soi-disant « mariage » entre deux femmes, ratifié en ce jour à l'Hôtel de Ville de Reims, à quelques centaines de mètres d'ici, contre la première application dans notre ville de la loi Taubira.

Cette loi est intrinsèquement mauvaise : elle détruit fondamentalement la notion de mariage. Prenez tous les dictionnaires, consultez toutes les civilisations : le mariage est toujours défini comme l'union légitime d'un homme et d'une femme en vue de fonder une famille et d'avoir des enfants. Les lois de la République ont déjà anéanti les propriétés du mariage qui sont l'unité et l'indissolubilité, propriétés qui ne sont pas uniquement celles du mariage sacrament, conclu entre deux baptisés, mais celles du mariage naturel tel que Dieu l'a voulu en créant l'homme et la femme. Le divorce notamment, introduit sous la III^{ème} République, est venu faire croire que l'union conjugale pouvait être brisée pour des motifs devenus au fil des ans de plus en plus futiles. Le divorce entraîne avec lui des maux innombrables de licence morale, de foyers brisés, d'enfants déchirés et laissés à eux-mêmes, de précarité matérielle.

Mais cette fois-ci, la loi civile ne s'en prend plus aux propriétés du mariage, elle s'en prend à l'essence même de celui-ci, à la distinction gravée par la nature entre l'homme et la femme. Le gou-

vernement précédent, dit de droite, a introduit dans les programmes scolaires de l'Education nationale, la notion de genre : nous ne naissons pas homme ou femme, nous décidons librement de notre genre, nous en changeons à notre guise. L'homme s' imagine ainsi grandir dans sa liberté en niant le réel le plus concret, le plus tangible. C'est maintenant le mariage qui doit passer sous les fourches caudines de la théorie du gender. Un jour, après le genre, ce sera le nombre qui sera le fruit d'un libre choix : 2, 3, 4 ou plus qui s'uniront dans le mariage. Puis ce sera plus tard la barrière de l'âge qui finira par céder : pourquoi interdire aux mineurs d'officialiser leur vie sexuelle. Puis enfin la barrière de l'espèce : mon canari, mon chien, mon chat, ma chèvre que j'aime tant : pourquoi des carcans hérités du passé, des stéréotypes rétrogrades m'interdiraient de les épouser ?

On pourrait nous objecter : la loi a été votée par la majorité des parlementaires, elle est entérinée par la démocratie. Rentrez chez vous et ruminez en silence votre mécontentement : la volonté générale s'est exprimée sur le sujet. La vérité, c'est que la volonté générale, la majorité des voix ne changent rien à la nature des choses et n'ont pas le pouvoir de rendre bon ce qui est mauvais, mauvais ce qui est bon. Ce n'est pas parce que les députés votent à la majorité que la terre est plate que celle-ci cesse d'être sphérique pour se plier à leur volonté. Toute loi injuste, pernicieuse, scandaleuse doit être abrogée au plus vite. Tout régime politique qui s'égare avec pertinacité dans des chimères idéologiques qui pervertissent le peuple doit être combattu et remplacé par un régime respectueux de la loi naturelle et travaillant au bien commun.

Nous sommes ici également pour rappeler publiquement que les actes contre-nature sont des péchés très graves, de ceux qui crient vengeance contre le ciel. Peut-être un jour, affirmer cela sera suffisant pour subir des peines d'emprisonnement. Peut-être un jour la Bible sera condamnée et interdite, car elle est éminemment homophobe. Il faudra faire disparaître l'épisode de la destruction de Sodome et de Gomorrhe par le feu du ciel, censurer saint Paul qui ose écrire, en parlant des païens :

« C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie. Les hommes, au lieu d'user de la femme selon l'ordre de la nature, ont, dans leurs désirs, brûlé les uns pour les autres, ayant homme avec homme un commerce infâme et recevant dans une mutuelle dégradation, le juste salaire de leur égarement. » (Rom I, 26–27).

Ces rappels, ce n'est pas à moi, simple prêtre, de les faire. Je ne fais pas partie de l'Eglise enseignante. C'est aux évêques de les faire, c'est à eux qu'il revient de faire entendre haut et fort les paroles de l'Evangile dans ce désert spirituel qu'est devenu le monde. Et s'il faut souffrir persécution pour la vérité, c'est que Notre Seigneur nous a trouvés dignes de le suivre dans sa Passion, de nous unir à sa croix.

Nous n'avons pas les mêmes moyens que nos ennemis. Ils ont à leur disposition l'appareil de l'Etat, la force publique, l'argent des contribuables. Ils intimident les opposants à la loi Taubira par des arrestations massives et injustifiées, par des peines de prison qui frappent ceux qui ont commis le crime inexpiable de manifester dans la rue. Ils menacent les maires qui ne se plieraient pas aux oukases de groupes de pression homosexuels d'amendes astronomiques. Les

associations de promotions des actes contre-nature sont grassement payées par l'argent du contribuable. Jugez plutôt : 12 500 euros de la mairie en 2012 pour l'association *Ex Aequo*, sans compter des rallonges pour les manifestations ponctuelles comme le Festival *Bisqueers Roses*. Et comme cela ne suffit pas, la Région rallonge la sauce (14 396 euros de subvention pour cette même association en 2011). A la mairie, des travelos déguisés en religieuses singent des cérémonies liturgiques et Mme le Maire assiste tout sourire à ces parodies blasphématoires dans des salons où depuis longtemps le moindre signe religieux a été banni. Dans les écoles, dès les plus petites classes, toutes les perversions sont enseignées avec force illustrations à l'appui. Des livres de lectures pour les plus petits portent des titres à faire frémir : *Papa porte une robe – Dis Mamans – Jean a deux mamans – Familles arc- en- ciel*).

« *Mais celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât une meule de moulin au cou et qu'on le précipitât dans la mer* » (Mt XVIII, 6).

Devant cette violence faite au bon sens, cette perversion contre nature qui s'étale partout, nous aurions envie de partir en guerre, le glaive au poing, de suivre une nouvelle Jeanne d'Arc se levant pour libérer la France de la tyrannie du vice, des affres de la décadence. Nous n'avons pas ce chef tant désiré : nous supplions Dieu de nous aider cependant à travailler, chacun à notre place, au salut des âmes et à la restauration de la France chrétienne, de la cité catholique.

Nous réparons en ce jour de manière publique un scandale public. Nous le faisons en récitant le chapelet, cette prière si simple mais si profonde et si efficace. C'est ce même chapelet qui a plusieurs fois sauvé la Chrétienté, notamment à Lépante en 1571. Sainte Jeanne d'Arc nous encourage à prier et à agir, à prier pour mieux agir :

« *Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire* ».

Abbé Ludovic Girod

Source : Sainte Ampoule n° 220 de juillet-août 2013

Source : laportelatine.org/actualite/juillet-2013-protestation-et-reparation-contre-la-premiere-application-de-la-loi-taubira-a-reims-abbe-ludovic-girod

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France